



VILLE DE MOLSHEIM  
67120

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE  
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**  
-----

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN - DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -  
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MUTZIG  
67190

**COMITE-DIRECTEUR**  
**DU 13 FEVRIER 2020**

**NOTE DE SYNTHESE  
RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR**

**1° ADMINISTRATION GENERALE**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2019  
*Voir en annexe.*

**2° FINANCES ET BUDGET**

**2.1. DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT  
D'ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR L'EXERCICE 2020**

*Voir en annexe.*

**2.2. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG**

Le SIVOM et le Tennis-Club de MOLSHEIM-MUTZIG ont conclu, le 10 décembre 2014, une convention de mise à disposition des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG.

L'alinéa 1 de l'article 10.2 de ladite convention dispose que « *le SIVOM accorde une contribution annuelle à l'association correspondant à 50 % des frais d'électricité, d'eau et d'entretien des cours extérieurs (...)* ».

Le Tennis Club vient de présenter les factures, dûment acquittées par ses soins, d'un montant total de 12.417,78 €, au titre de l'année 2019.

En application de la convention précitée, le Comité-Directeur est ainsi amené à attribuer au Tennis-Club de MOLSHEIM-MUTZIG une subvention de 6.208,89 €, représentant 50 % des frais de gestion courante sus-mentionnés.

**3° DIVERS ET COMMUNICATION**

